

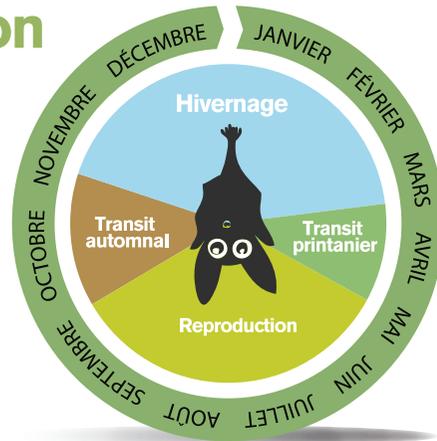
Le cahier du marais

Comptage et protection des chauves-souris en hibernation

A savoir

Fécondation en deux temps !

A l'automne, mâles et femelles se regroupent pour choisir leur gîte d'hiver. C'est à ce moment qu'a lieu l'accouplement. La femelle va ensuite stocker la semence du mâle tout l'hiver et la fécondation aura lieu au printemps !



La Communauté de Communes du Bassin de Marennes, dans le cadre de sa mission d'animation Natura 2000, mène des actions de protection des chauves-souris. Vous pouvez en rencontrer qui hibernent cet hiver. Ne les dérangez pas, observez-les et communiquez-nous leur existence si elles sont plusieurs.

L'hiver, les chauves-souris ne peuvent plus trouver d'insectes pour se nourrir. Elles entrent alors en hibernation et passent la mauvaise saison dans un gîte, seule ou en groupe. Elles vont s'abriter dans des sites présentant les caractéristiques suivantes :

- une température relativement constante (entre 4 et 11°C),
- une humidité de l'air élevée (entre 80 et 100 % pour éviter notamment le dessèchement de la peau),
- pas de lumière ni de dérangement,

Plusieurs types de gîtes remplissent ces conditions : les carrières, les blockhaus, les caves de bâtiments, les disjonctements dans la maçonnerie, les trous d'arbres...

Au cours de l'hivernage, les fonctions vitales des chauves-souris se ralentissent, leur température interne baisse jusqu'au niveau de la température ambiante et leurs rythmes cardiaque et respiratoire diminuent, ce qui leur permet, en limitant leurs dépenses énergétiques, de survivre à la disette.

Que faire si vous avez des chauves-souris chez vous ?

Les chauves-souris sont des animaux sauvages dont les exigences en termes d'habitat reposent principalement sur la tranquillité. Limitez donc le dérangement. Afin de mieux comprendre et protéger ces espèces, nous cherchons à connaître leurs sites d'hivernation. Si vous observez au moins 3 individus au même endroit, contactez-nous !

- Essayez de les compter.
- Ne prenez pas de photos avec le flash et pas plus de 2 photos.
- Ne les touchez pas.

Contact

Responsable Natura 2000 : Gaëlle Kania,
05 46 85 98 41
natura2000@bassin-de-marennes.com
www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr



L'espèce « Murin de Daubenton ».

Appel

Si vous observez au moins trois chauves-souris dans le même endroit, contactez-nous !

Le point sur « Natura 2000 »

Les marais de la Seudre, de Brouage et du nord Oléron sont classés Natura 2000, c'est-à-dire reconnus officiellement comme ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Finalité : préserver cette richesse naturelle, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales.

Dans quel but ?

Préserver les espèces et les habitats à enjeux présents sur le site (Cistude d'Europe, Loutre, Busard des roseaux, etc.).

Comment ?

L'animateur Natura 2000 a plusieurs missions :

- informer et sensibiliser l'ensemble des usagers et gestionnaires du site par le biais de réunions d'informations publiques, de lettres d'information, de panneaux...
- réaliser les tâches administratives : actualisation du DOCOB, rapport d'activités annuel, bilans scientifiques...
- réaliser les tâches techniques en proposant aux acteurs des contrats et chartes Natura 2000 (voir schéma ci-dessous).

Outils contractuels Natura 2000 :

